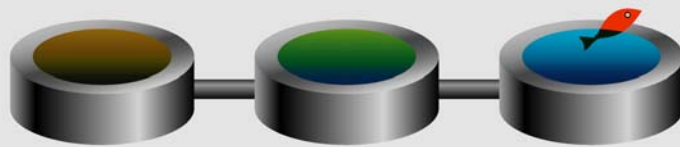


Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2010

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	6
■	GLOSSAIRE	12
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	13
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	13
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	14
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001	15
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 16	
■	RECETTES D'EXPLOITATION	17
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	17
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	18
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	18
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	19
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	19
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	19
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	20
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	21
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	21
■	ETAT DE LA DETTE.....	21
■	AMORTISSEMENTS REALISES	21
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	22
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	22
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	23
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	23
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	24
■	PRIX GLOBAL SYNDICAT.....	25

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN regroupe les communes de MESPAUL, PLOUËNAN, PLOUGOULM et SANTEC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 052 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
Prestations particulières	curage hydrodynamique

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	---

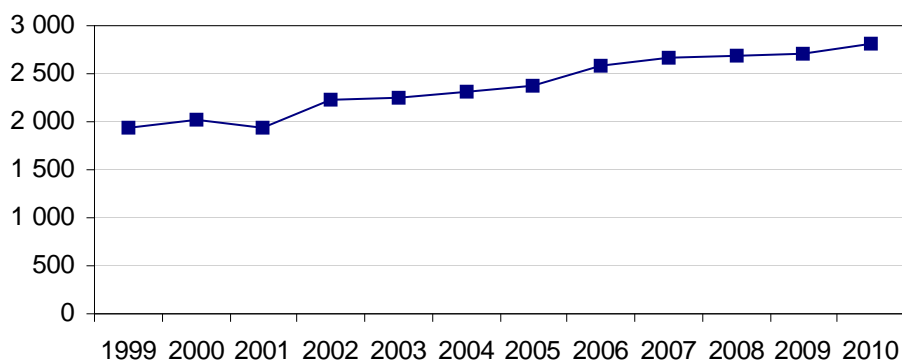
■ CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	SIEA DE LA PENZE	Assainissement de la Penzé à Taulé	15/04/1987	
Convention	Export	Permanent	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	Déshydratation et activités annexes boues	14/03/2006	
Convention	Export	Permanent	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	Protocole pour la gestion des boues de la STEP de Plouénan	02/10/2008	
Convention	Import	Permanent	SAINT-POL-DE-LÉON	Secteur de Keradennec à St Pol de Léon	17/12/2001	

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 709	2 812	+3,80 %

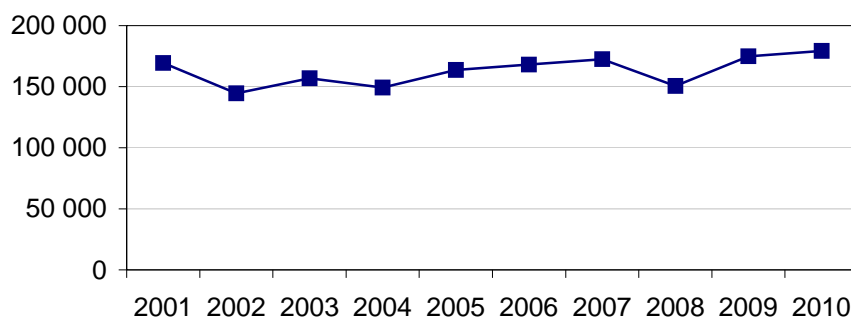
- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2009	2010	Variation
- aux abonnés domestiques	174 914	179 300	+2,51 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	174 914	179 300	+2,51 %

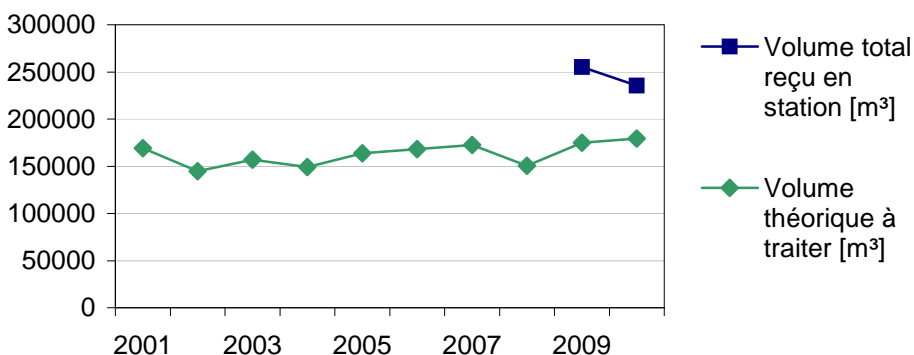
• Evolution des volumes facturés aux abonnés



Commune	2009	2010	Evolution
Mespaul	17 837	18 055	+ 1,22 %
Plouenan	46 662	49 886	+ 6,91 %
Plougoulm	35 628	38 452	+ 7,93 %
Santec	74 787	72 907	- 2,51 %
Total	174 914	179 300	+ 2,51 %

• Evolution des eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :
 - le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
 - et le total des volumes mesurés en station



Total des importations d'effluents en 2010 : 0 m³

Total des exportations d'effluents en 2010 : 0 m³

Nb : le volume reçu en station de Mespaul n'est pas comptabilisé

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

• Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2009	2010	Variation
Réseau séparatif	77,59	78,34	+0,97 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Mise en service de 2 stations d'épuration en 2010 en remplacement des 3 ouvrages précédents.

- *Step de Mespaul Prat-Meur*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : MESPAUL

Lieu-dit : Prat Meur

Capacité nominale : 600 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 686 habitants sur Mespaul

Capacité, charge et efficacité du traitement	Paramètres 2010						
	Débit	DBO5	DCO	MES	NKJ	NGL	PT
Capacité nominale	90 m ³ /j	36 kg/j	72 kg/j	54 kg/j	9 kg/j		2 kg/j
Charge moyenne reçue	49 m ³ /j						
Rendement épuratoire							
Rejet moyen		3,0 mg/l	30,0 mg/l	30,0 mg/l	11,0 mg/l	23,2 mg/l	1,6 mg/l
Objectif de rejet	60 m ³ /j	40 mg/l	120 mg/l 60 %	120 mg/l			

Prescriptions de rejet

du 10/02/1993

Milieu récepteur du rejet : Affluent de l'Horn

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2009	2010	Variation
Tonnage de boues produites (chaalées) en tonnes de matière sèche	0	0	

- STEP de Tromanoir (nouvelle station)

Traitement des effluents

Type de station : boues activées

Commune d'implantation : PLOUÉNAN

Capacité nominale : 3 550 Equivalent habitant

Population raccordée : Plouénan 1773 habitants

Date de mise en service 21 septembre 2010

Capacité, charge et efficacité du traitement	Paramètres 2010						
	Débit	DBO5	DCO	MES	NKJ	NGL	PT
Capacité nominale	1115 m ³ /j	213 kg/j	426 kg/j	320 kg/j	53 kg/j		11 kg/j
Charge moyenne reçue	262 m ³ /j	33 kg/j	115 kg/j	27 kg/j			
Rendement épuratoire		98 %	93 %	98 %			
Rejet moyen		3,0 mg/l	30,0 mg/l	2,5 mg/l			
Objectif de rejet							

Concentration en sortie calculée sur 2 bilans

Prescriptions de rejet

Déclaration du 13/08/2009

Milieu récepteur du rejet : Rivière de l'horn

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
Période : Du 01 juillet au 01 novembre							
- DBO5	6	25		95			50
- DCO	6	90		91			250
- MES	6	35		95			85
- NKj	4	10		90			
- NGL	4	15		90			
- Pt	4	1,5		90			
Période : Du 01 novembre au 30 juin							
- DBO5	6	25		91			50
- DCO	6	90		88			250
- MES	6	35		90			85
- NKj		10		85			
- NGL		20		85			
- Pt		2		85			

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] d'octobre à décembre 2010

	2009	2010 d'octobre à décembre	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche		3	

Destination des boues : centre de compostage de St Pol de Léon après déshydratation par centrifugeuse mobile.

- *STEP de Tromanoir (ancienne station)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : PLOUËNAN

Lieu-dit : Tromanoir

Capacité nominale : 6 000 Equivalent habitant mais capacité réelle 4 200 EH

La population raccordée à la station d'épuration est de : 1 773 habitants de Plouënan

Date de mise hors service : 20 septembre 2010

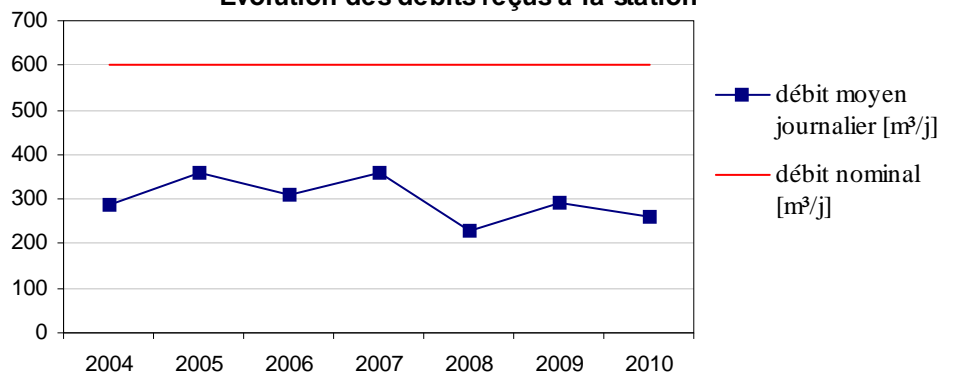
Capacité, charge et efficacité du traitement	Paramètres 2010						
	Débit	DBO5	DCO	MES	NKJ	NGL	PT
Capacité nominale	600 m ³ /j	350 kg/j	320 kg/j	720 kg/j	40 kg/j		11 kg/j
Charge moyenne reçue	260 m ³ /j	59 kg/j	128 kg/j	66 kg/j	17 kg/j		2 kg/j
Rendement épuratoire		98 %	94 %	98 %	95 %		21 %
Rejet moyen		4,0 mg/l	30,0 mg/l	4,0 mg/l	3,0 mg/l		7,0 mg/l
Objectif de rejet	900 m ³ /j	25 mg/l 70 %	125 mg/l 75 %	35 mg/l 90 %	40 mg/l		

Prescriptions de rejet

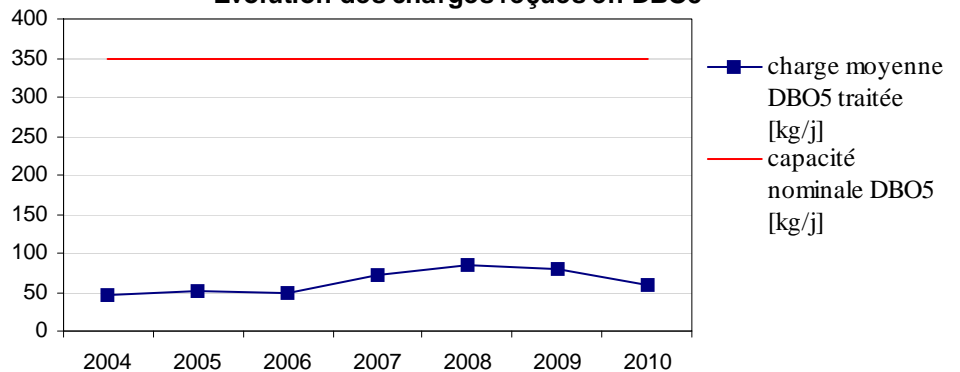
du 25/09/1972

Milieu récepteur du rejet : Milieu naturel

Evolution des débits reçus à la station



Evolution des charges reçues en DBO5



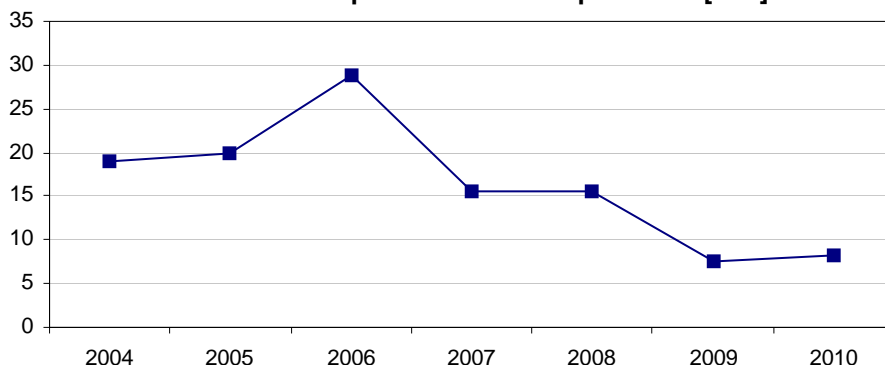
La charge de DBO5 reçue en 2010 était de 33 g/j par habitant.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2009	2010 janvier à septembre	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	7,5	8,2	+9,33 %

Destination des boues : centre de compostage de St Pol de Léon après déshydratation par centrifugeuse mobile.

Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



- *STEP de Brenesquen (nouvelle)*

Traitement des effluents

Type de station : Boues activées
Commune d'implantation : SANTEC
Capacité nominale : 5 000 Equivalent habitant
Population raccordée : Santec et Plougoum 4279 Habitants
Date de mise en service : 16 juin 2010

Capacité, charge et efficacité du traitement	Paramètres 2010						
	Débit	DBO5	DCO	MES	NKJ	NGL	PT
Capacité nominale	1055 m³/j	300 kg/j	655 kg/j	377 kg/j	79 kg/j		13 kg/j
Charge moyenne reçue	416 m³/j	83 kg/j	185 kg/j	96 kg/j	35 kg/j		4 kg/j
Rendement épuratoire		99 %	89 %	99 %	97 %		12,8 %
Rejet moyen		3,0 mg/l	48,3 mg/l	3,3 mg/l	2,8 mg/l		12,0 mg/l
Objectif de rejet	1055 m³/j	25 mg/l 95 %	90 mg/l 91 %	20 mg/l 95 %	10 mg/l 91 %	15 mg/l 87 %	2 mg/l 88 %

Prescriptions de rejet

Déclaration du 13/08/2009

Milieu récepteur du rejet : La rivière de l'Horn

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réthibitoire (mg/l)
DBO5	12	25		95			50
DCO	12	90		91			250
MES	12	20	ou	95			85
NKj	4	10		91			
NGL	4	15		87			
Pt	4	2		88			

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2009	2010 de juillet à décembre	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche		14	

Destination des boues : centre de compostage de St Pol de Léon après déshydratation par centrifugeuse mobile.

- *Step de Brenesquen (ancienne station)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SANTEC

Lieu-dit : Brenesquen

Capacité nominale : 2 700 Equivalent habitant

Population raccordée : Santec et Plougoulm 4 279 habitants

Date de mise hors service : 15 juin 2010

Capacité, charge et efficacité du traitement	Paramètres (auto-contrôle 2010)						
	Débit	DBO5	DCO	MES	NKJ	NGL	PT
Capacité nominale	480 m ³ /j	160 kg/j	320 kg/j	240 kg/j	40 kg/j		11 kg/j
Charge moyenne reçue	386 m ³ /j	317 kg/j	133 kg/j	154 kg/j	41 kg/j		5 kg/j
Rendement épuratoire		99 %	89 %	98 %	97 %		31 %
Rejet moyen		7,0 mg/l	36,8 mg/l	8,0 mg/l	3,5 mg/l		8,0 mg/l
Objectif de rejet	405 m ³ /j	25 mg/l 70 %	125 mg/l 75 %	35 mg/l 90 %	40 mg/l		

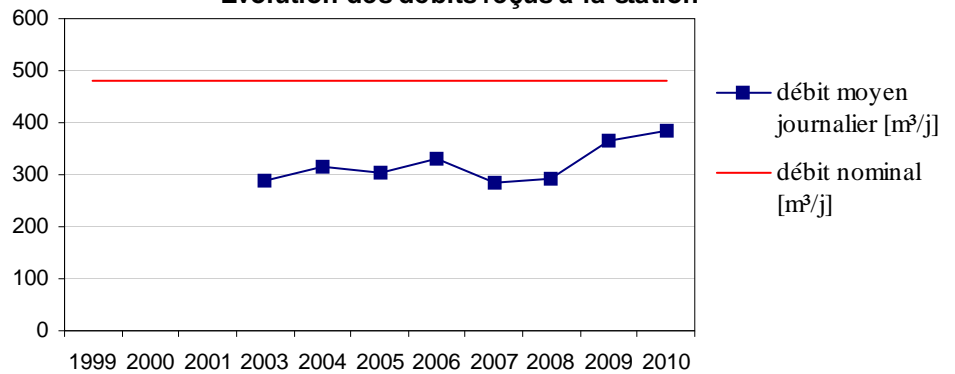
Prescriptions de rejet

du 14/12/1978

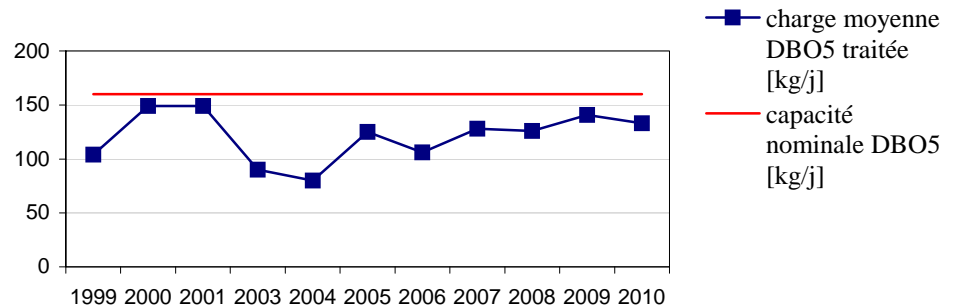
Milieu récepteur du rejet : Terrain d'infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5		25		70			50
DCO		125		75			250
MES		35		90			85
NKj		40					

Evolution des débits reçus à la station



Evolution des charges reçues en DBO5

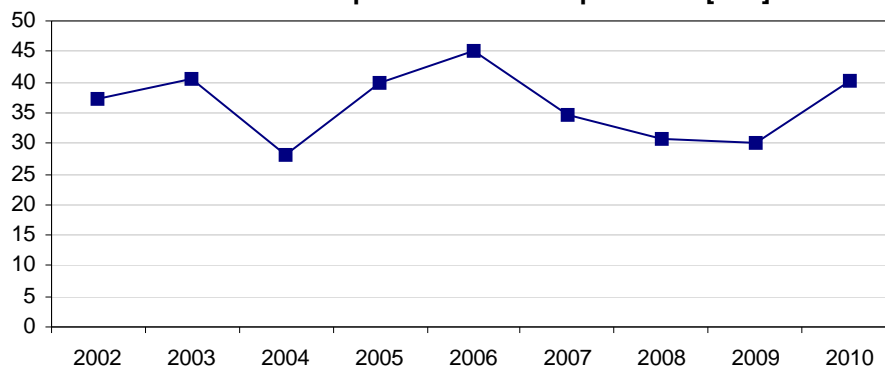


Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2009	2010 de janvier à juin	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	30,02	26,3	- 12,39 %

Destination des boues : centre de compostage de St Pol de Léon après déshydratation par centrifugeuse mobile.

Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
28/10/2009	Tarifs de la surtaxe syndicale 2010
21/10/2010	Tarifs de la surtaxe syndicale 2011

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2011, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 5,47 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2008.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1800	0,1900

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2010

tarif domestique SYNDICAT

- LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	19,75	20,04	+1,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,704	0,714	+1,42 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	109,88	109,88	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,765	0,765	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

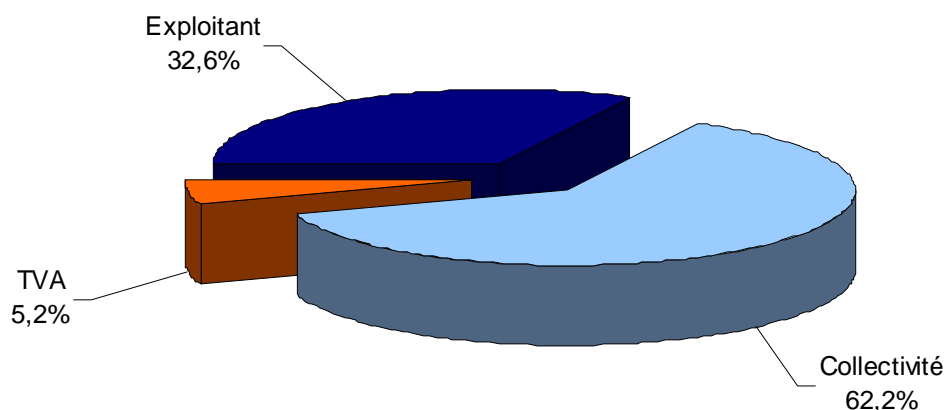
- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	104,23	105,72	+1,43 %
Collectivité	201,68	201,68	0,00 %
TVA	16,83	16,91	+0,48 %
Total [€ TTC]	322,74	324,31	+0,49 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,49 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,70 €/m³

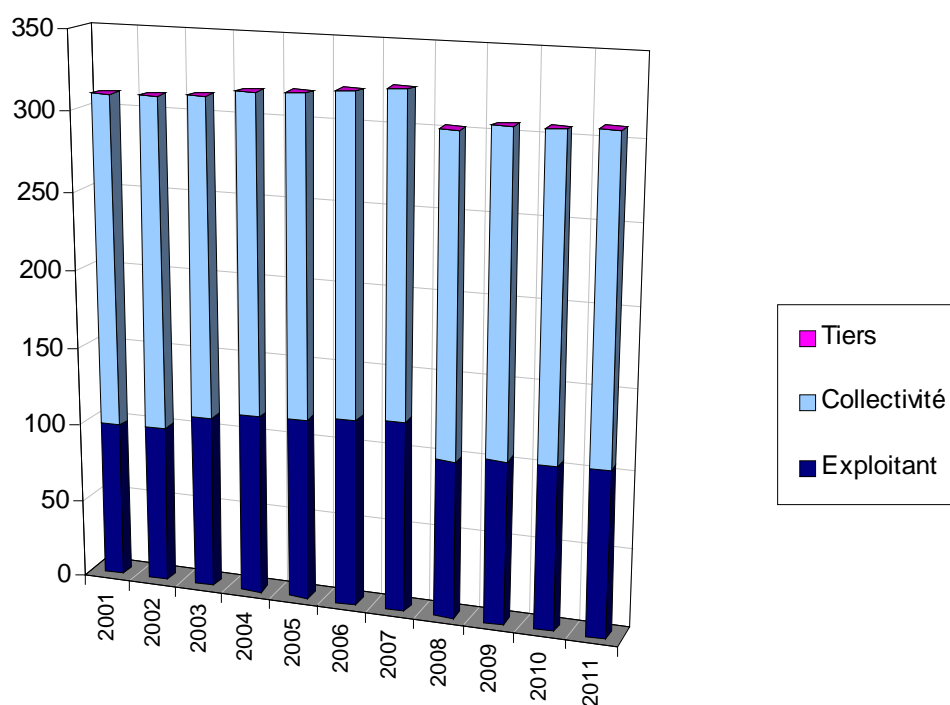
Répartition au 1er janvier 2011



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2001	99,35	210,55	0,00	309,90
2002	101,11	209,35	0,00	310,46
2003	110,88	201,68	0,00	312,56
2004	114,70	201,68	0,00	316,38
2005	116,40	201,68	0,00	318,08
2006	119,15	201,68	0,00	320,83
2007	122,00	201,68	0,00	323,68
2008	100,24	201,68	0,00	301,92
2009	103,95	201,68	0,00	305,63
2010	104,23	201,68	0,00	305,91
2011	105,72	201,68	0,00	307,40



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2010

tarif domestique SYNDICAT

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	19,75	20,04	+1,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,704	0,714	+1,42 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	109,88	109,88	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,765	0,765	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,19	+5,56 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

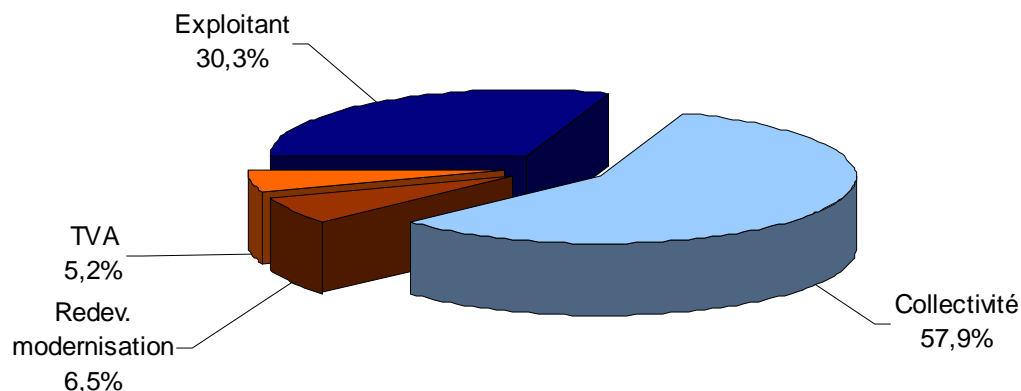
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	104,23	105,72	+1,43 %
Collectivité	201,68	201,68	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	22,80	+5,56 %
TVA	18,01	18,16	+0,83 %
Total [€ TTC]	345,52	348,36	+0,82 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,49 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,90 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2009	2010	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	433 511,56 €	441 770,93 €	+1,91 %
dont abonnements	301 499,33 €	304 796,91 €	
Régularisations (+/-)	- 1 956,43 €	- 1 227,48 €	+1,09 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	431 555,13 €	440 543,45 €	+2,08 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	15 000,00 €	26 800,00 €	
Recettes liées aux travaux	72 305,46 €	18 166,95 €	
Total des recettes	518 860,59 €	485 510,40 €	

● Recettes de l'exploitant

	2009	2010	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	175 223,94 €	180 824,05 €	+3,20 %
dont abonnements	54 108,98 €	54 812,98 €	++ 1,3 %
Régularisations (+/-)		49,78 €	
Total recettes liées à la facturation des abonnés	175 223,94 €	180 873,83 €	+3,22 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	22 500,00 €	31 100,00 €	
Autres recettes	1 100,00 €	700,00 €	
Total des recettes	198 823,94 €	212 673,83 €	

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2009	2010	Variation
Dépenses pour effluents et boues exportés *	36 999,00 €	38 108,78 €	+ 2,99 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
➔	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	10
➔	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
➔	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
➔	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
➔	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	80

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Step de Brenesquen (ancienne station)*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *STEP de Tromanoir (nouvelle station)*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *STEP de Tromanoir (ancienne station)*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *STEP de Brenesquen (nouvelle)*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Step de Mespaul*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Step de Brenesquen*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *STEP de Tromanoir(nouvelle station)*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *STEP de Tromanoir(ancienne station)*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *STEP de Brenesquen (nouvelle)*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Step de Mespaul*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ **CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES**

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Step de Brenesquen*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *STEP de Tromanoir (nouvelle station)*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *STEP de Tromanoir (ancienne station)*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *STEP de Brenesquen (nouvelle)*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *STEP de Mespaul*

Sans objet

- *Taux de conformité pour le service*

	2009	2010	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Construction d'une station d'épuration à Brénesquen à Santec	1 578 125 €	968 619 €	609 506 €
Construction d'une station d'épuration à Tromanoir à Plouenan	1 150 000 €	682 353 €	468 647 €
Total des travaux engagés	2 728 125 €	1 650 972 €	1 078 153 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	336 015,80 €	257 068,63 €
Remboursements au cours de l'exercice	52 005,36 €	38 235,09 €
dont en intérêts	11 439,12 €	10 156,43 €
dont en capital	40 566,24 €	28 078,66 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2007	2008	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	217 388,46 €	147 235,00 €	147 235,00 €	150 608,77 €

- PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Extension de réseau dans le secteur de Cosquérou à Mespaul	75 000 €		
Extension de réseau dans le secteur de Pont Eon à Plouénan	360 000 €		
Extension de réseau dans le secteur de Parc An Dossen à Plouénan	9 000 €		
Extension de réseau dans le secteur de Kergunec à Santec	300 000 €		
Extension de réseau route de Ketraudy à Plouénan	1 700 €		
Total des projets à l'étude	745 700 €		

- PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Extension de réseau rue de Kergunec à Santec	13 000 €		
Extension de réseau à Bel Air à Plougoulm	17 800 €		
Remise à niveau de regards de visite sur les 4 communes	11 725 €		
Total des programmes pluriannuels de travaux	42 525 €		

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2009	2010
montants des abandons de créance		2 366,35 €
dont part délégataire		358,00 €
dont part collectivité		2 008,35 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

Cumulé AEP + Assainissement

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ PRIX GLOBAL SYNDICAT

Eau potable	Collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN, affermage du 01/02/2008 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : SYNDICAT
Assainissement collectif	Collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN, affermage du 01/01/2008 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : SYNDICAT

Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2010	1er jan 2011	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	86,07 €	86,62 €	+0,64 %
de l'assainissement collectif	104,23 €	105,72 €	+1,43 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	81,58 €	81,58 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	201,68 €	201,68 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	37,20 €	+3,33 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	22,80 €	+5,56 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,20 €	11,30 €	+0,86 %
pour l'assainissement collectif	18,01 €	18,16 €	+0,82 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	214,85 €	216,70 €	+0,86 %
pour l'assainissement collectif	345,52 €	348,36 €	+0,82 %
TOTAL TTC GLOBAL	560,37 €	565,06 €	+0,84 %

